

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération**N° 2025/33****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq
le MARDI 30 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 23 Septembre 2025
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :
Mesdames Léa FASQUELLE (proc. Véronique DESESQUELLE), Sophie QUENON
(proc. Dominique EVRARD), Aurore MOBAILLY (proc. Joëlle DELRUE).
Messieurs Gérard PRINGAULT (proc. Daniel FOURNIER), Serge BONNAIRE
(proc. Marie-Laurence BERQUEZ), Richard GUILBERT (proc. Vincent
MONBAILLY).

Madame Martine LEROY : absente excusée.

Madame Murielle LAMIABLE, Monsieur Arnaud TEN : absents non excusés.

**OBJET : ORGANISATION ALSH DES VACANCES
D'OCTOBRE 2025**

La séance ouverte, Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée
l'organisation suivante pour les accueils de loisirs sans hébergement des vacances
d'octobre 2025 :

**CES ACCUEILS DE LOISIRS SERONT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS AUX
LUMBROIS, aux enfants des commerçants de Lumbres, aux enfants des
gendarmes ayant perdus leur logement.**

FONCTIONNEMENT

Ils fonctionneront de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'accueil des enfants se fera à la Maison des Associations.

Un accueil péricentre à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera mis en place.
Celui-ci est progressif de 08h00 à 09h00 et dégressif de 17h00 à 18h00. Il est mis
en place pour les enfants dont les parents travaillent.

Une pause méridienne sera instaurée pour les enfants souhaitant se restaurer (dans
la restauration de l'école Roger Salengro pour les vacances d'été et dans la
restauration de l'école Suzanne Lacore pour les autres vacances).

Un goûter sera distribué l'après-midi.

ENCADREMENT

Les animateurs seront recrutés en contrat à durée déterminée et rémunérés par forfait de la façon suivante.

	Forfait journalier	Demi- journées de préparation	Journées de préparation et de rangement du matériel
Animateurs non diplômés	84 €	36 €	72 €
Animateurs ayant suivi le stage de base BAFA	88 €	36 €	72 €
Animateurs qualifiés BAFA ou ayant une équivalence BAFA (liste à retrouver sur les instructions départementales de la Cohésion Sociale)	92 €	36 €	72 €
Directeurs Adjoints	100 €	36 €	72 €

Le repas du midi sera pris en charge.

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Participation des familles par semaine :

Quotient Familial	Pour 1 enfant	Par enfant supplémentaire	Repas par jour
jusque 617	34 € - notification CAF	29 € - notification CAF	3,00 €
Au-delà de 617	35 €	30 €	3,00 €

Les bulletins d'inscription ainsi qu'un justificatif de domicile seront remis en Mairie.

Les inscriptions se feront à la semaine. Toute semaine commencée sera due.

Pour bénéficier de la participation CAF, les allocataires devront fournir obligatoirement la notification d'aide aux temps libres Accueil de Loisirs.

Les réservations de repas se feront lors de l'inscription et seront facturés à la fin du séjour.

Pour le paiement, un titre de recettes sera émis après l'Accueil de Loisirs.

Vacances de Toussaint

- du Lundi 20 Octobre au Vendredi 24 Octobre,

dans les locaux de la Maison des Associations, de la Salle Michel Berger, de la salle Léo Lagrange.

Ils accueilleront les enfants de 4 ans jusqu'aux élèves scolarisés en CM2.
Si fratrie, les enfants de 3 ans et demi pourront fréquenter le centre sur demande écrite à Madame le Maire.

L'effectif prévu est de 80 enfants.

L'encadrement sera composé d'une Directrice et de 8 animateurs.

Il est proposé de créer 3 postes d'animateurs.

Il n'y aura pas de sorties organisées.

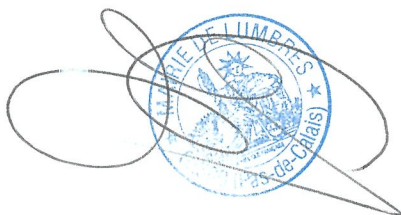
Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION ces propositions de mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances d'octobre 2025.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 01/10/2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Berquez', is written vertically next to the official stamp.